

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue le 5 novembre 2018, à 19 h 30, à la salle Desjardins située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Madame la mairesse, Thérèse Francoeur, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

- M. Éric Provencher – conseiller siège n° 1
- M. Douglas Beard – conseiller siège n° 2
- M. Simon Lauzière – conseiller siège n° 3
- M. Christian Girardin – conseiller siège n° 4
- M. Jean-François De Plaen – conseiller siège n° 6

Est également présente :

Mme Martine Bernier, directrice générale et secrétaire-trésorière, agissant à titre de secrétaire de la séance.

La conseillère Mme Suzanne Dandurand est absente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est déclarée ouverte à 19 h 35.

**307-11-2018 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal attestent avoir reçu tous les documents inhérents à la présente séance, 72 heures avant la tenue de celle-ci, tel que prévu par la loi;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Thérèse Francoeur demande à ajouter, à sujets divers, le point suivant :

- Boîte à jeux

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN

Appuyée par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajouter le point « *boîte à jeux* » et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.



**ORDRE DU JOUR**  
**Séance ordinaire du 5 novembre 2018**

**1 Ouverture de la séance**

**2 Adoption de l'ordre du jour**

**3 Adoption des procès-verbaux**

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2018

#### **4 Communiqués et correspondance**

#### **5 Administration et finances**

- 5.1 Présentation et adoption des comptes et des revenus pour octobre 2018
- 5.2 Dépôt - Rapport des dépenses autorisées par les fonctionnaires
- 5.3 Dépôt - Activités de fonctionnement à des fins fiscales
- 5.4 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
- 5.5 Dépôt au registre public des déclaration - Code d'éthique des élus municipaux
- 5.6 Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2018
- 5.7 Calendrier des séances du conseil 2019
- 5.8 Nomination des maires suppléants 2019
- 5.9 ADMQ - Formation Contrats municipaux
- 5.10 Période des Fêtes 2018 - Fermeture du bureau municipal
- 5.11 Adoption Règl. : 539-1 - Contrôle et suivi budgétaire
- 5.12 Trio étudiant 2019
- 5.13 Nomination comité D-2
- 5.14 Renouvellement de l'adhésion à Tourisme Centre-du-Québec
- 5.15 Ouverture d'une marge de crédit
- 5.16 Financement temporaire
- 5.17 TECQ - Approbation partielle de la programmation de travaux
- 5.18 Infotech - Achat d'une banque d'heure
- 5.19 Repas de Noël des employés municipaux
- 5.20 Offre de services de Bélanger Sauvé – Consultation juridique express
- 5.21 IPC 2019 et indexation salariale

#### **6 Sécurité publique**

- 6.1 Adhésion SIUCQ 2019

#### **7 Travaux publics**

#### **8 Hygiène du milieu**

- 8.1 Rapport d'enfouissement et recyclage
- 8.2 Test d'eau - CEC + bureau municipal + CSF
- 8.3 RGMR - Période pour gros rebuts 2019

#### **9 Aménagement et urbanisme**

- 9.1 Adoption 2<sup>e</sup> projet - Règl: 547-9 - Modifiant le règlement de zonage 547

#### **10 Loisirs et culture**

- 10.1 Réseau BIBLIO - Réinscription annuelle des membres
- 10.2 CSDC - Plan triennal 2019-2022
- 10.3 CSF - Balcons
- 10.4 CSF - Puits - Mise-aux-normes
- 10.5 CSF - Autorisation de paiement - Avancement des travaux
- 10.6 Partenaires 12-18 - Nomination
- 10.7 Partenaire 12-18 - Demande d'aide financière des organismes locaux
- 10.8 Bibliothèque - Autorisation d'achat
- 10.9 Appel de candidature - Préposé à la patinoire

#### **11 Sujets divers**

#### **12 Rapport des élus**

#### **13 Période de questions**

#### **14 Levée de la séance**

**ADOPTÉE**

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

308-11-2018 3.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2018**

Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE  
Appuyée par M. DOUGLAS BEARD

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2018, tel que présenté.

**ADOPTÉE**

4. **COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE**

Un tableau des correspondances reçues durant le mois d'octobre est remis à chacun des élus.

5. **ADMINISTRATION ET FINANCES**

309-11-2018 5.1 **PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS POUR OCTOBRE 2018**

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Appuyée par M. DOUGLAS BEARD

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois d'octobre 2018, soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

*Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey*

1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey, QC J0B 2T0

Téléphone : 819 848-2321 Télécopieur : 819 848-2202

Courriel : [reception@saintfelixdekingsey.ca](mailto:reception@saintfelixdekingsey.ca)

**Séance du conseil du 5 novembre 2018**

<b><u>Revenus</u></b>	<b><u>287 951.90 \$</u></b>
Taxes	208 560.43 \$
Taxes perçues d'avance	4 239.90 \$
Revenus d'intérêts	1 327.37 \$
Protection incendie	3 940.17 \$
Permis & dérogation	280.00 \$
Inscription activités automne	30.00 \$
Subvention Emplois Été Canada	4 086.00 \$
Mutations immobilières	8 916.59 \$
Locations de salles	190.00 \$
Vente de bacs et pièces	68.24 \$
Camp de jour	457.17 \$

Imposition droits carrières-sablières	55 669.98 \$
Revenus divers	12.00 \$
Revenus de photocopies et télécopies	174.05 \$
<b><u>Dépenses</u></b>	<b><u>946 408.89 \$</u></b>
Rémunération régulière	43 940.21 \$
Rémunération incendie	6 446.30 \$
Factures incompressibles (déjà payées)	19 611.37 \$
Factures à payer	876 411.01 \$

**ADOPTÉE**

**5.2 DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES FONCTIONNAIRES POUR OCTOBRE 2018**

La directrice générale dépose à la table du Conseil municipal le rapport de dépenses autorisées par les fonctionnaires, pour le mois d'octobre 2018.

**5.3 DÉPÔT – ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES POUR OCTOBRE 2018**

La directrice générale remet à la table du Conseil municipal le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales pour la période d'octobre 2018. La mairesse dépose ledit rapport séance tenante.

**5.4 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIÈRES**

Sont déposées à la présente séance du conseil, les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil :

Mme Thérèse Francoeur, mairesse  
Siège n° 2 : M. Douglas Beard  
Siège n° 3 : M. Simon Lauzière  
Siège n° 4 : M. Christian Girardin  
Siège n° 5 : Mme Suzanne Dandurand  
Siège n° 6 : M. Jean-François De Plaen

**5.5 DÉPÔT AU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS – CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Aucun document n'est déposé puisqu'aucun enregistrement n'a été porté au registre public des déclarations – Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, et ce, au 5 novembre 2018.

**5.6 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2018**

La mairesse, Mme Thérèse Francoeur, dépose au présent conseil les états comparatifs au 30 septembre 2018, tel que requis par la Loi. Chaque membre du conseil en ayant reçu une copie.

**310-11-2018 5.7 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE

Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D' le calendrier des séances ordinaires 2019 du Conseil comme suit :**

<b>Séances ordinaires du conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey</b>				
<b>Année 2019</b>				
<b><u>Mois</u></b>	<b><u>Jour</u></b>	<b><u>Date</u></b>	<b><u>Heure</u></b>	<b><u>Adresse</u></b>
Janvier	Lundi	14	19 h 30	6115-A rue Principale
Février	Lundi	11	19 h 30	6115-A rue Principale
Mars	Lundi	11	19 h 30	6115-A rue Principale
Avril	Lundi	8	19 h 30	6115-A rue Principale
Mai	Lundi	13	19 h 30	6115-A rue Principale
Juin	Lundi	10	19 h 30	6115-A rue Principale
Juillet	Lundi	8	19 h 30	6115-A rue Principale
Août	Lundi	12	19 h 30	6115-A rue Principale
Septembre	Lundi	9	19 h 30	96-B, route 243
Octobre	Mardi	15	19 h 30	6115-A rue Principale
Novembre	Mardi	12	19 h 30	6115-A rue Principale
Décembre	Lundi	9	19 h 30	6115-A rue Principale

**ADOPTÉE**

**311-11-2018 5.8 NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS 2019**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de nommer des maires suppléants pour l'année 2019 en cas d'empêchement ou de vacances de la mairesse;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** nommer les conseillers suivants à titre de maires suppléants pour une période de deux mois chacun :

- M. Éric Provencher pour les mois de janvier et février 2019;
- M. Douglas Beard pour les mois de mars et avril 2019;
- M. Simon Lauzière pour les mois de mai et juin 2019;
- M. Christian Girardin pour les mois de juillet et août 2019;
- Mme Suzanne Dandurand pour les mois de septembre et octobre 2019;
- M. Jean-François De Plaen pour les mois de novembre et décembre 2019.

**QUE** la présente résolution soit transmise à la MRC de Drummond pour l'informer que les maires suppléants agiront également comme substitués du maire au Conseil de la MRC, conformément à l'article 210.24, alinéa 4 de la *Loi sur l'organisation territoriale dans les municipalités*.

**ADOPTÉE**

**312-11-2018 5.9 ADMQ – FORMATION CONTRATS MUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** la formation : Contrats municipaux sera offerte à Drummondville par l'ADMQ (*Association des directeurs municipaux du Québec*) le 21 novembre 2018;

**CONSIDÉRANT QU'**au titre d'administratrice de zone auprès de l'ADMQ, cette formation est gratuite pour Mme Martine Bernier, directrice générale;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le Conseil municipal autorise l'inscription de Mme Martine Bernier directrice générale à la formation de l'ADMQ qui se déroulera le 21 novembre 2018;

**QUE** les frais de déplacement et de repas de Mme Bernier, pour la participation à cette formation, soient remboursés, le cas échéant, selon la politique en vigueur et sur présentation de pièces justificatives.

**ADOPTÉE**

**313-11-2018 5.10 PÉRIODE DES FÊTES 2018 – FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QUE** la période entre la fête de Noël et du jour de l'An s'avère une période peu achalandée;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD

Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** fermer le bureau municipal pour la période des Fêtes 2018, soit du vendredi 21 décembre 2018 à midi au dimanche 6 janvier 2019 inclusivement. L'horaire régulier reprendra le lundi 7 janvier 2019.

**ADOPTÉE**

**314-11-2018 5.11 ADOPTION RÈGLEMENT 539-1 – CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil adopte sans changement le règlement N° : 539-1 intitulé : Règlement numéro 539-1, modifiant le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement a pour objet de modifier les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune dépense n'est entraînée par ce règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** tel que requis par la Loi, des copies sont mises à la disposition du public à la présente séance du Conseil;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE  
Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey ordonne et statue que le règlement N° : 539-1 intitulé : Règlement Numéro 539-1, modifiant le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, soit adopté.

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMONDVILLE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY**

**RÈGLEMENT N° 539-1**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT 539  
DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 176.4 du *Code Municipal* a été modifié par la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (L.Q. 2017, C. 13) (P.L. 122);*

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier l'article 16 du règlement 539 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné à la session régulière du 1<sup>er</sup> octobre 2018 par le conseiller M. Simon Lauzière;

En conséquence,  
Il est proposé par \_\_\_\_\_  
Appuyé par M. \_\_\_\_\_  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey adopte le présent règlement :

**ARTICLE 1 – DISPOSITION INTERPRÉTATIVE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

**ARTICLE 2 – SUIVI ET REDDITION DE COMPTES BUDGÉTAIRES**

L'article 16 du règlement est modifié comme suit :

Tel que prescrit par l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, le secrétaire-trésorier dépose, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs.

Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

**ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE**

**315-11-2018 5.12 TRIO ÉTUDIANT 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey fait partie des comtés de Richmond et Drummond-Bois-Francs du Carrefour jeunesse-emploi;

**CONSIDÉRANT QUE** la région est dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre;

**CONSIDÉRANT QUE** le Carrefour Jeunesse-emploi des comtés de Richmond et Drummond-Bois-Francs desservant la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey souhaite offrir de nouveau le programme Trio étudiant Desjardins pour l'emploi et déposer une demande en ce sens à la Caisse Desjardins de l'Est-de-Drummond;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit programme vise à offrir 8 Apprenti-stages et 16 trousse Travail-Été dans la région;

**CONSIDÉRANT QUE** pour atteindre l'objectif ci-haut mentionné, une contribution financière d'un montant de 500 \$ est demandé à la Municipalité en vue de participer à ce programme;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER

Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

**DE** verser une contribution financière au montant de 500 \$ pour l'édition 2019 du Trio-étudiant Desjardins pour l'emploi offert par Carrefour Jeunesse-Emploi de Richmond;

**QUE** la directrice général, Mme Martine Bernier, soit autorisée à effectuer le versement de cette contribution financière de 500 \$.

**ADOPTÉE**

**316-11-2018 5.13 NOMINATION COMITÉ D-2**

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER

Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

**DE** nommer Mme Thérèse Francoeur, mairesse, les conseillers M. Éric Provencher, M. Simon Lauzière et M. Christian Girardin ainsi que Mme Martine Bernier, directrice générale/secrétaire-trésorière au comité D2, accompagnement en développement durable offert par la MRC d'Arthabaska et de l'Érable.

**ADOPTÉE**

**317-11-2018 5.14 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À TOURISME CENTRE-DU-QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Tourisme Centre du Québec offre aux municipalités de la région de faire la promotion de leurs services, activités et projets dans le Guide touristique officiel distribué en plus de 80 000 copies ainsi que sur leur site Internet;

**CONSIDÉRANT QUE** les services de cet organisme sont offerts à un coût de 0,22 \$ par citoyen et que l'an dernier le coût s'élevait à 363,09 \$ incluant les taxes applicables;



**CONSIDÉRANT QU'IL** y a lieu de conserver ce service afin que la municipalité puisse demeurer un lieu de prédilection pour le tourisme et continuer d'en faire la promotion.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN

Appuyée par M. DOUGLAS BEARD

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le Conseil municipal renouvèle son adhésion aux services offerts par Tourisme Centre-du-Québec pour un montant de 0,22 \$ par citoyens, calculé sur une base de 1596 habitants pour une somme totale approximative de 351.12 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer le paiement de cette adhésion.

**ADOPTÉE**

**318-11-2018 5.15 OUVERTURE D'UNE MARGE DE CRÉDIT**

**CONSIDÉRANT QU'**en fin et début d'année, il arrive qu'un manque de liquidité puisse affecter les opérations d'administration courantes de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice générale, Mme Martine Bernier, à ouvrir une marge de crédit ou emprunt temporaire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD

Appuyée par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey soit autorisée à demander une marge de crédit d'un montant de 400 000 \$ pour le paiement des dépenses courantes de l'administration, et ce, au taux d'intérêt courant, tel emprunt devant être fait chez Desjardins et être remboursé à même le produit des taxes municipales et compensations à recevoir;

**QUE** le conseil municipal autorise la mairesse, Mme Thérèse Francoeur ainsi que la directrice générale Mme Martine Bernier à signer conjointement, pour et au nom de la municipalité, tous les documents se référant à cette demande d'ouverture de marge de crédit.

**ADOPTÉE**

**319-11-2018 5.16 FINANCEMENT TEMPORAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs subventions sont à recevoir;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux autorisés à ces subventions sont terminés;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant des subventions à recevoir, totalisent 994 530 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE

Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey soit autorisée à procéder à un emprunt temporaire d'une somme de 994 530 \$;

**QUE** le conseil municipal autorise la mairesse, Mme Thérèse Francoeur ainsi que la directrice générale, Mme Martine Bernier, à signer conjointement, pour et au nom de la municipalité, tous les documents se référant à cette demande et à emprunter temporairement à Desjardins, au fur et à mesure de ses besoins, au taux d'intérêt courant, les sommes nécessaires afin d'acquitter les dépenses engagées dans le cadre des subventions à recevoir.

## **ADOPTÉE**

### **320-11-2018 5.17 TECQ – APPROBATION PARTIELLE DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle, pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER  
Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN

**Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;**

**QUE** la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires, de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la personne, attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**QUE** la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi, au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, de la programmation de travaux jointe à la présente et tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**QUE** la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales, fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la Municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**QUE** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2019.

**ADOPTÉE**

**321-11-2018 5.18 INFOTECH – ACHAT D'UNE BANQUE D'HEURE**

**CONSIDÉRANT QU'**Infotech offre des banques d'heures pouvant être utilisées lors de formation, services comptables, mise-à-jour du rôle, taxation, taxation complémentaire ou autres;

**CONSIDÉRANT QU'**une banque d'heures peut être constituée de 14 ou 28 heures;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE

**APPUYÉE** par M. ÉRIC PROVENCHER

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'achat d'une banque d'heures de 14 heures au montant de 1 120 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**322-11-2018 5.19 REPAS DE NOËL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** les dépenses reliées à l'organisation de la fête de Noël pour les employés municipaux sont prévues au budget 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le souper de Noël a toujours été assumé par la Municipalité afin de souligner et de remercier le travail des employés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER

Appuyée par M. DOUGLAS BEARD

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** tenir le repas de Noël des employés le vendredi le 14 décembre 2018, à 12 h 30, chez Lampron Highland Grill à Warwick;

**QUE** les coûts de repas des employés présents, de 32,50 \$ par personne plus les taxes applicables, soient assumés par la Municipalité.

D'autoriser la directrice générale à effectuer le paiement dudit repas.

**ADOPTÉE**

**323-11-2018 5.20 OFFRE DE SERVICES DE BÉLANGER SAUVÉ – CONSULTATION JURIDIQUE EXPRESS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une offre de services juridiques du cabinet Bélanger Sauvé;

**CONSIDÉRANT QUE** cette offre de services permet à la Municipalité d'obtenir des opinions verbales sur des sujets courants incluant la lecture et l'émission de commentaires sur les procès-verbaux de la Municipalité, à l'exception des règlements, ainsi qu'une rencontre annuelle avec les membres du Conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit service est offert au coût de 500 \$, taxes en sus;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité bénéficie de ce service depuis le mois d'octobre 2016, tel qu'en fait foi la résolution portant le numéro 206-10-2016;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN

Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le Conseil retienne les services de consultation juridique express du cabinet Bélanger Sauvé au coût de 500 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser, pour et au nom de la Municipalité, la mairesse Mme Thérèse Francoeur ou le maire suppléant, ainsi que la directrice générale à signer l'entente de service à intervenir.

**QUE** le cabinet Bélanger Sauvé soit également retenu pour tout autre mandat qui pourrait leur être confié selon les besoins, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.

**ADOPTÉE**

**324-11-2018 5.21 IPC 2019 ET INDEXATION SALARIALE**

Considérant la politique de rémunération du personnel;

Considérant que l'IPC (indice des prix à la consommation) applicable pour 2019 est établi à 2,2 %;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER

Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'indexation du traitement des élus, en vertu du règlement N° : 596 et selon l'IPC de 2,2 %, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019;

D'autoriser l'indexation du taux horaire des employés municipaux, selon la politique de rémunération du personnel en vigueur et selon l'IPC de 2.2 %, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**325-11-2018 6.1 ADHÉSION SIUCQ 2019**

Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE

Appuyée par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**De** ne pas adhérer aux services du SIUCQ (Service d'Intervention d'Urgence du Centre-du-Québec) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.

**ADOPTÉE**

7. **TRAVAUX PUBLICS**

8. **HYGIÈNE DU MILIEU**

8.1 **RAPPORT MENSUEL D'ENFOUISSEMENT VS RECYCLAGE**

<b><u>Site d'enfouissement</u></b>				
	<b>Cumulatif</b>	<b>Cumulatif</b>	<b>Différence</b>	
	2017	2018		□
Janvier	39.07	41.70	2.63	↑
Février	30.45	35.08	4.63	↑
Mars	33.48	31.95	(1.53)	↓
Avril	66.20	57.01	(9.19)	↓
Mai	96.32	105.98	9.66	↑
Juin	53.07	58.14	5.07	↑
Juillet	54.04	69.04	15.00	↑
Août	69.99	54.63	(15.36)	↓
Septembre	54.92	53.08	(1.84)	↓
Octobre	83.61			□
Novembre	40.65			□
Décembre	28.37			□
<b>TOTAL :</b>	<b>650.17</b>	<b>506.61</b>	<b>9.07</b>	<b>↑</b>

<b><u>Centre de récupération</u></b>				
	<b>Cumulatif</b>	<b>Cumulatif</b>	<b>Différence</b>	
	2017	2018		□
Janvier	10.84	12.26	1.42	↑
Février	8.80	8.64	(0.16)	↓
Mars	14.94	12.83	(2.11)	↓
Avril	10.74	10.29	(0.45)	↓
Mai	11.40	12.02	0.62	↑
Juin	13.54	11.86	(1.68)	↓
Juillet	10.91	13.45	2.54	↑
Août	14.72	15.16	0.44	↑
Septembre	9.81	9.87	0.06	↑
Octobre	10.10			□
Novembre	11.13			□
Décembre	10.97			□
<b>TOTAL :</b>	<b>137.90</b>	<b>106.38</b>	<b>0.68</b>	<b>↓</b>

**326-11-2018 8.2 TEST D'EAU – CEC + BUREAU MUNICIPAL + CSF**

**CONSIDÉRANT QUE** le centre Eugène-Caillé ainsi que le bureau municipal ne sont plus assujettis aux exigences de contrôle de la qualité de l'eau en vertu du chapitre III du RQEP (*Règlement sur la qualité de l'eau potable*) :

**CONSIDÉRANT QUE** cette modification n'exclut aucunement la municipalité de son obligation de mettre à la disposition des utilisateurs de l'eau qui respecte les normes de qualité fixées à l'annexe 1 du RQEP, et cela, conformément à l'article 3 dudit règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** trois sites desservent de l'eau potable, à savoir :

- Le centre Eugène Caillé;
- Le bureau municipal;
- Le Carrefour Saint-Félix;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Environex a déposé une offre de service à cet effet, portant le numéro A-22782, pour un coût annuel de 270 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN

Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** deux analyses d'eau potable par année soient effectuées sur chacun des trois sites, à savoir :

- Le centre Eugène-Caillé;
- Le bureau municipal;
- Le Carrefour Saint-Félix;

Comme stipulé à l'offre de service de la firme Environex, portant le numéro A-22782, pour la période du 2 novembre 2018 au 31 décembre 2019.

**ADOPTÉE**

**327-11-2018 8.4 RGMR – PÉRIODE POUR GROS REBUTS 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution N° : 294-101-2018

**CONSIDÉRANT QUE** la collecte des gros rebuts s'effectuera dorénavant une seule fois par année;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE

Appuyée par M. DOUGLAS BEARD

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la collecte des gros rebuts s'effectue à l'automne de chaque année.

**ADOPTÉE**

9. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

328-11-2018 9.1 **ADOPTION 2<sup>E</sup> PROJET – RÈGLEMENT 547-9 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 547**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil le 1<sup>er</sup> octobre 2018 par le conseiller M. Éric Provencher;

**CONSIDÉRANT QU'**une consultation publique s'est tenue le lundi 29 octobre 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire adopter **sans changement**, le deuxième projet du règlement N° : 547-9 modifiant le règlement de zonage N° : 547, concernant les clôtures et haies;

Mme Thérèse Francoeur demande le vote :

Contre : M. Douglas Beard

Pour : M. Éric Provencher, M. Simon Lauzière, M. Jean-François De Plaen, M. Christian Girardin

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER

Il est résolu à la majorité des conseillers présents :

**D'adopter sans changement** le deuxième projet du règlement N° : 547-9 modifiant le règlement de zonage N° : 547;

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMONDVILLE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY**

**RÈGLEMENT N° 547-9**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 547**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a le pouvoir de modifier son règlement de zonage comme le prévoit la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QU'**il est souhaitable de modifier la réglementation en vigueur pour permettre la vente au détail de type dépanneur, à l'intérieur d'une quincaillerie dans la zone i3, sous réserve de certaines restrictions quant à son intensité;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance ordinaire de ce Conseil, tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2018, par le conseiller M. Éric Provencher;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de \_\_\_\_

Appuyé par \_\_\_\_

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**Qu'un** projet de règlement de ce conseil portant le numéro 547-9 soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

**1. PREAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante;

## **2. MODIFICATIONS**

2.1. L'annexe VII de ce règlement de zonage N° 547-9 de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, concernant la grille des usages et normes d'implantation par zone, est modifiée comme suit :

- a) En ajoutant dans la case correspondante à la colonne « i3 » et à ligne « Vente au détail, biens de consommation », l'expression « X<sup>18</sup> » autorisant ainsi cette classe d'usages sous réserve des restrictions de la note 18;
- b) En ajoutant dans la section « Notes se rapportant à la grille des usages permis par zone », une note 18 qui se lit comme suit :  
  
« 18 – Dépanneur seulement, comme usage secondaire à l'usage « quincaillerie » et pourvu que la surface de plancher utilisée par le dépanneur occupe au plus 25% de la superficie du bâtiment. »;

## **3. ENTREE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**ADOPTÉE**

## **10. LOISIRS ET CULTURE**

### **329-11-2018 10.1 RÉSEAU BIBLIO – RÉINSCRIPTION ANNUELLE DES MEMBRES**

**CONSIDÉRANT QU'**il est prévu à la convention de service entre le Réseau BIBLIO et la Municipalité de nommer deux représentants officiels de la Municipalité pour participer à l'assemblée annuelle du Réseau BIBLIO et lors des diverses rencontres organisées;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN

Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le Conseil nomme Mme Sarah Boivin, coordonnatrice de la bibliothèque municipale, et Mme Suzanne Dandurand, l'élue responsable du comité de la bibliothèque municipale, à titre de représentantes du Réseau BIBLIO pour la Municipalité.

**ADOPTÉE**

### **330-11-2018 10.2 CSDC – PLAN TRIENNAL 2019-2022**

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'article 211 de la Loi sur l'Instruction Publique la CSDC (*Commission Scolaire des Chênes*) doit soumettre en consultation, le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la CSDC pour les années 2016-2019;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité est invité à acheminer ses remarques et recommandations, s'il en est;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque membre du conseil a reçu copie dudit plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la CSDC;



**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter, tel que rédigé, le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la CSDC, pour les années 2019-2022.

**ADOPTÉE**

**331-11-2018 10.3 CSF - BALCONS**

**CONSIDÉRANT** la résolution N° : 177-06-2018;

**CONSIDÉRANT QUE** Construction Bibeau a soumis une offre de service pour la réfection de deux balcons du Carrefour Saint-Félix;

**CONSIDÉRANT QUE** cet extra au contrat de Bibeau Construction n'en change aucunement la nature;

Mme Thérèse Francoeur demande le vote :  
Contre : M. Simon Lauzière, M. Christian Girardin  
Pour : M. Éric Provencher, M. Jean-François De Plaen, M. Douglas Beard

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN  
Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER  
Il est résolu à la majorité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de service de Construction Bibeau N° : *Directive DA-14* au montant de 29 550.32 \$, plus les taxes applicables, pour la réfection de deux balcons au Carrefour Saint-Félix.

**ADOPTÉE**

**332-11-2018 10.4 CSF – PUIITS – MISE AUX NORMES**

**CONSIDÉRANT** les travaux de conversion de l'ancien presbytère pour devenir le Carrefour Saint-Félix;

**CONSIDÉRANT** une demande d'autorisation au *MDDELCC (Ministère du Développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques)* concernant les travaux du puits de captage d'eau souterraine;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme GBI a été mandatée au titre de sous-contractant de la firme CME dans le cadre de la mise en service du puits du Carrefour Saint-Félix;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité autorise M. Claude Talbot, ingénieur de la firme GBI, à présenter au nom de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, une demande d'autorisation pour la construction d'un ouvrage de captation des eaux (*article 31.75 LQE*) pour le Carrefour Saint-Félix;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER  
Appuyée par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les recommandations du rapport de l'ingénieur, incluant ses annexes, notamment, mais sans s'y limiter, les recommandations de l'étude hydrogéologique.

D'autoriser M. Claude Talbot, ingénieur de la firme GBI, à présenter au nom de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, une demande d'autorisation pour la construction d'un ouvrage de captation des eaux (*article 31.75 LQE*) pour le Carrefour Saint-Félix.

**ADOPTÉE**

**333-11-2018 10.5 CSF – AUTORISATION DE PAIEMENT – AVANCEMENT DES TRAVAUX**

**CONSIDÉRANT** la résolution N° : 177-06-2018;

**CONSIDÉRANT** la facture N° : 6820 de Bibeau Construction au montant de 23 573.27 \$ plus les taxes applicables, représentant un total de 78.62 % de l'avancement des travaux au Carrefour Saint-Félix;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Appuyée par M. DOUGLAS BEARD

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le paiement de la facture N° : 6820 de Construction Bibeau, au montant de 26 192.52 \$ de laquelle est retranchée une retenue de 10 %, soit une somme totale de 2 619.25 \$, pour un montant total à payer de 23 573.27 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**334-11-2018 10.6 PARTENAIRES 12-18 - NOMINATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution N° : 302-10-2018;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD

Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité nomme M. Éric Provencher au titre de personne responsable au comité Partenaires 12-18.

**ADOPTÉE**

**335-11-2018 10.7 PARTENAIRES 12-18 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DES ORGANISMES LOCAUX**

**CONSIDÉRANT** la résolution N° : 302-10-2018;

**CONSIDÉRANT QUE** pour le fonctionnement de l'organisme, la municipalité doit fournir un local pour les rencontres ainsi qu'un montant annuel évalué à 2.50 \$ par habitant pour le coût de l'intervenant;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN

Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité soit autorisée à solliciter l'aide financière des organismes locaux afin de pourvoir aux dépenses engendrées par Partenaires 12-18 au sein de Saint-Félix-de-Kingsey.

**ADOPTÉE**

**336-11-2018 10.8 BIBLIOTHÈQUE – AUTORISATION D'ACHAT**

**CONSIDÉRANT** une demande de Mme Sarah Boivin, coordonnatrice à la bibliothèque afin d'acquérir une table à langer ainsi qu'une nouvelle poignée de porte pour l'une des salles de toilette;

**CONSIDÉRANT QUE** ces articles totalisent une dépense approximative de 850 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER

Appuyée par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser une dépense approximative de 850 \$ plus les taxes applicables pour l'achat d'une table à langer ainsi qu'une poignée de porte à bascule pour l'une des portes des salles de toilette.

**ADOPTÉE**

**337-11-2018 10.9 APPEL DE CANDIDATURE – PRÉPOSÉ À LA PATINOIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit procéder à l'embauche de personnel à la patinoire pour la saison d'hiver 2018-2019;

**CONSIDÉRANT QUE** deux employés sont requis, soient un coordonnateur qui relèvera directement du directeur du Service des travaux publics ainsi qu'un préposé;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN

Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le Conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à l'affichage et à la dotation des postes de coordonnateur et de préposé à la patinoire pour la saison d'hiver 2018-2019.

**ADOPTÉE**

**11. SUJETS DIVERS**

**338-11-2018 10.9 BOÎTES À JEUX**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Drummond désire mettre en place un projet innovant, soit la mise en place de boîtes à jeux;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet jugé intéressant par les professionnels en loisir du territoire et qui bénéficiera d'un financement provenant du CIUSS dans le cadre du levier financier pour l'amélioration de la santé, du bien-être et de la qualité de vie des enfants et des jeunes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet est clé en main;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER  
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey signifie son intérêt à implanter le projet « boîtes à jeux » sur son territoire.

**ADOPTÉE**

**12. RAPPORT DES ÉLUS**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de question s'est tenue conformément à l'ordre-du-jour.

**339-11-2018 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD  
Que la séance soit levée à 21 h 10.

**ADOPTÉE**

---

Mme Thérèse Francoeur, *AMA*  
Mairesse

---

Martine Bernier, *DMA*  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

Je, Thérèse Francoeur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.  
Signé à Saint-Félix-de-Kingsey le 3 décembre 2018.